



15 mars 2019

(19-1608)

Page: 1/2

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: espagnol

## RECONNAISSANCE DU PÉROU COMME PAYS EXEMPT DE FIÈVRE APHTEUSE SANS VACCINATION

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PÉROU

La communication ci-après, reçue le 14 mars 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Pérou.

1. Le Pérou souhaite informer les Membres de l'OMC du travail qu'il a accompli pour obtenir le statut sanitaire actuel de pays exempt de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée.
2. En mai 2005, dix régions du sud du Pérou ont été internationalement reconnues par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) comme zones exemptes de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée: Ica, Arequipa, Ayacucho, Huancavelica, Apurímac, Cusco, Puno, Moquegua, Madre de Dios et Tacna sont des zones dans lesquelles des programmes d'exportation d'animaux et de produits et sous-produits animaux ont pu être menés à bien sans les inconvénients inhérents à la maladie de la fièvre aphteuse.
3. En mai 2007, l'OIE a accordé à sept nouvelles régions du Pérou le statut de zones exemptes de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée: Amazonas, Loreto, San Martín, Huánuco, Ucayali, Pasco et Junín. Avec cette nouvelle zone exempte, la part du territoire national péruvien reconnu internationalement comme zone exempte de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée est passée de 33,6% (le sud du pays) à 88,4% (le nord et le centre s'ajoutent).
4. En 2008, plus de 97,6% du territoire national du Pérou était internationalement reconnu par l'OIE comme zone exempte de la maladie de la fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée, tandis que le reste du pays (2,4%) était déclaré comme zone exempte de maladie où la vaccination est pratiquée: il s'agissait de zones stratégiques identifiées comme étant à risques. C'était le cas de Piura, de Tumbes, de la province de San Ignacio, dans la région de Cajamarca, et de Lima.
5. C'est pourquoi, afin de préserver ce statut sanitaire acquis, le Service agrosanitaire national (SENASA) a renforcé son système de quarantaine et le contrôle de la santé animale en effectuant un suivi des notifications des maladies vésiculaires ainsi qu'un contrôle sérologique à l'échelle nationale pour infirmer la présence de toute activité virale.
6. Parmi les mesures d'urgence mises en œuvre pour préserver les zones exemptes reconnues par l'OIE, le SENASA, par l'intermédiaire de la Direction de la santé animale et le programme national de lutte contre la fièvre aphteuse, et après une évaluation technique, a établi à la limite du nord-ouest du pays une zone de protection de la santé animale (tampon), dans les régions de Tumbes, de Piura et dans la province de San Ignacio, dans la région de Cajamarca. C'est là qu'ont été mises en œuvre des activités courantes de surveillance épidémiologique, de surveillance des cas de maladies vésiculaires suspects, et de contrôle du déplacement des animaux, des produits et sous-produits animaux, ainsi que la vaccination stratégique.
7. En mai 2018, l'OIE a reconnu le Pérou comme pays entièrement exempt de fièvre aphteuse où la vaccination n'est pas pratiquée.

8. La fièvre aphteuse reste l'une des maladies les plus importantes affectant l'élevage dans le monde entier en raison de son caractère infectieux aigu et de sa grande capacité d'adaptation. Les dommages qu'elle cause sur la santé de plusieurs espèces animales ont une incidence directe sur le bien-être des animaux et des conséquences économiques importantes sur la productivité de l'agro-industrie; elle provoque également des difficultés considérables d'accès aux marchés pour les animaux et produits d'origine animale, dues aux restrictions au commerce international établies par les services vétérinaires des pays importateurs.

9. Ayant été reconnu comme pays exempt de fièvre aphteuse sans vaccination, le Pérou parvient actuellement à économiser chaque année 10 millions de dollars EU en frais liés au contrôle et à l'éradication de cette maladie (acquisition de vaccins par exemple).

---